**I. - LE CATHOLICISME SOCIAL L’EGLISE CONTRE LE PROLETARIAT**

La montée prolétarienne est sensible en cette fin du XIXème siècle, Malgré la répression, l'exploitation meurtrière, la servitude intellectuelle maintenue par le cléricalisme, les besoins de la production obligent la classe dirigeante à *« soulever un peu le couvercle »*, à introduire quelques rayons de lumière dans les masses, à laisser s'éveiller une conscience d'autant plus sûre qu'elle est repliée sur elle-même. Pour la première fois, l'Eglise est amenée à se préoccuper de *la « troisième puissance »* autrement que pour l'assurer de sa charité et lui recommander patience. Sur la fermentation sociale de l'Europe industrielle, le Vatican jette le coup de sonde de son diagnostic et forge une interprétation des faits, prescrit une série de remèdes qui ont pour objet de consolider habilement un équilibre instable. Comme il faut s'attendre à voir évoluer la thérapeutique cléricale parallèlement à la virulence du mal, étudions ses principes initiaux.

L'Eglise commence par légitimer les inégalités sociales.

*« L'Eglise reconnaît beaucoup plus utilement et sagement (que les socialistes) que l'inégalité existe entre les hommes naturellement dissemblables des forces du corps et de l'esprit et que cette inégalité existe même dans la possession des biens»* [(1MP)](#leon1)

*« La société humaine, telle que Dieu l'a établie, est composée d'éléments inégaux, de même que sont inégaux les membres du corps humain: les rendre tous égaux est impossible et serait la destruction de la société humaine »* [(2MP)](#pie10).

*« En conséquence, il est conforme à l'ordre établi par Dieu qu'il y ait dans la société humaine des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens qui, tous unis par un lien d'amour, doivent s'aider réciproquement à atteindre leur fin dernière dans le ciel, et sur la terre, leur bien-être matériel et moral »* [(3MP)](#pie10a)

*« … La société des hommes est l'œuvre de Dieu ; Dieu lui-même a voulu la diversité des conditions et Jésus n'est pas venu pour changer cet ordre en appelant seulement les pauvres ; mais il ne né pour tous. Cela est si vrai que, pour marquer le caractère d'universalité, il a voulu naître dus un lieu public dont l'accès ne pouvait être interdit à personne (1) ; il a voulu descendre d'un sang royal pour n'être pas dédaigné par les prince; il a voulu naître pauvre, pour que chacun sans exception pût aller à lui et pour se faire tout à tous...»* [(4MP)](#pie10a).

*« Non seulement la différenciation des classes est légitime et voulue par Dieu, mais encore elle est un bienfait pour tous, car la vie sociale requiert un organisme très varié et des fonctions fort diverses ».*

*Quant au travail, il est une expiation. « La terre sera maudite à cause de toi; c'est par le travail que tu tireras ta subsistance tous les jours de ta vie. »*

*« Il en est de même de toutes les autres calamités qui ont fondu sur l'homme ; ici-bas, elles n'auront pas de fin, ni de trêve, parce que les funestes fruits du péché sont amers, âpres, acerbes et qu'ils accompagnent nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir. Oui, la douleur et la souffrance sont l'apanage de l'humanité et les hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les bannir, ils ne réussiront jamais, quelque ressource qu'ils déploient et quelques forces qu'ils mettent en jeu... »*

Ainsi s'exprime Léon XIII dans cette fameuse encyclique *« Rerum novarum »* que d'importantes manifestations ont célébré cette année à Rome.

*« Il faut considérer comme absolument contraire au véritable esprit de charité et par suite même, de la démocratie chrétienne, un langage qui pourrait inspirer au peuple de l'aversion pour les classes supérieures de la société. Jésus-Christ a voulu unir tous les hommes par le lien de la charité qui est la perfection de la justice pour que, animés d'un amour réciproque, ils travaillent. à se faire du bien les uns les autres ».*

Lorsqu'elle s'adresse aux aristocrates, l'Eglise n'hésite pas à rappeler presque indiscrètement qu’elle maintient la populace dans le respect du *« juge équilibre »* et l'oblige à *« reconnaitre comme une condition providentielle de la société humaine la distinction des classes ».*

Et elle ajoute *: « Pour vous, chers fils, qui avez reçu de vos aïeux, en héritage, avec la noblesse du sang, l'obéissance la plus illimitée aux enseignements de l'Eglise et aux directions de son chef, vous ferez œuvre de civilisation vraiment utile et non moins à l'honneur de votre maison, si, par tous les moyens que vous donnent l'autorité, l’instruction, la fortune, surtout par l'efficacité d'exemples vertueux, vous secondez nos sollicitudes, en vue de sauver les classes populaires en les ramenant aux principes et à la doctrine catholiques. »*

Ainsi donc le fait de la division de la société en classe, est trop évident pour être contesté. Mais on cherche à le considérer comme une fatalité naturelle irrémédiable ou comme le résultat de la volonté divine. Depuis des siècles, il en est ainsi ; le catholicisme trouve cela normal. De plus en plus misérable à mesure que le capitalisme développe la puissance de production et multiplie ses machines, les classes opprimées ne demeurent pas toutes dans la même attitude de résignation hébétée, D'ailleurs, personne encore n'est revenu témoigner des félicités d'en Haut, qui sont la compensation des misères d'ici-bas. Les remèdes religieux ne sont peut-être pas, après tout, les plus sûrs ! Au cours du XIXème siècle, des accents plus véridiques, plus réconfortants se font entendre ; et le prolétariat martyrisé lève le front vers les premières grandes voix socialistes. Il faut savoir comment l'Eglise joue alors son rôle de *« gardienne de la civilisations ».*

*« Quant à cette doctrine de dépravation et à ces systèmes, tout le inonde sait déjà qu'ils ont pour but principal de répandre dans le peuple, en abusant des mots de liberté et d'égalité, les pernicieuses inventions du communisme et du socialisme. Il est constant que les chefs, soit du communisme, soit du socialisme... ont le dessein commun de tenir en agitation continuelle et d'habituer peu à peu à des actes criminels les ouvriers et les hommes de condition inférieure, trompés par leur langage artificieux et séduits par les promesses d'un état de vie plus heureux. Ils comptent ensuite se servir de leur secours pour attaquer le pouvoir de toute autorité supérieure, pour piller, dilapider, envahir les propriétés de l'Eglise d'abord et ensuite celles de tous autres particuliers, pour violer enfin tous les droits, les droits divins et humains, amener la destruction du culte de Dieu et le bouleversement de tout ordre dans les sociétés civiles »* (Pie IX, Nolis et vobiscum, p. 160).

Heureusement le refuge est là :

*« l'Eglise du Dieu vivant, qui est la colonne et le soutien de la vérité enseigne les doctrines, les préceptes par lesquels on pourvoit au salut et au repos de la société, en même temps qu'on arrête la funeste propagande du socialisme »* (Léon XIII, Quod Apostolici, t. 1, p. 32).

*« Ceux qui sont vraiment pénétrés de la religion chrétienne savent, de source certaine, que c'est un devoir de conscience d'obéir aux autorités légitimes, et de ne léser qui que ce soit, en aucune porte. Rien n'est plus efficace que cette disposition d'esprit pour extirper tout genre de vice à sa racine et la violence, et l'injustice, et l'esprit de révolution et l'envie entre les diverses classes de la société toutes choses qui constituent les principes et les éléments du socialisme »* (Léon XIII, Auspicato, t. 1, p. 176).

Par dizaines, on pourrait citer les textes les plus impérieux ordonnant, pour combattre le socialisme, de *« s'appuyer sur la religion », dénonçant les hérésies horribles qu'il contient et distinguant sans erreur possible la « démocratie socialiste » de la « démocratie chrétienne ».* C'est même très précisément, pour combattre la première que la seconde est mise en évidence.

*« Maintenant, l'action populaire chrétienne est... une force rivale qui s'oppose au succès de l'autre et très souvent la prévient. Si elle ne réussissait qu'à circonscrire les pernicieuses influences, elle rendrait, par cela seul, un grand service à la société et à la civilisation chrétienne »* (Léon XIII, Allocution en réponse au cardinal Oreglia, t. VII, p. 168).

C'est bien Léon XIII le principal législateur à ce sujet. Ses successeurs se réfèrent constamment à ses directives pour les rappeler et les confirmer. Examinons donc ce que l'Eglise oppose aux explications socialistes

Le salaire.

*« Que le patron et l'ouvrier fassent tant et de telles conventions qu'il leur plaira; qu'ils tombent d’accord notamment, sur le chiffre du salaire; au dessus de leur libre volonté (!) il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête »* (Léon XIII, Rerum Novarum, t. III, p. 54).

Devoirs de l'ouvrier : la solution de la question sociale

*« L'ouvrier, qui percevra un salaire assez fort pour parer aisément à ses besoins et à ceux de sa famille, suivra, s'il est sage, le conseil que semble lui donner la nature elle-même ; il s'appliquera à être parcimonieux et fera en sorte, par de prudentes épargnes, de se ménager un petit superflu, qui lui permettra de parvenir un jour à l'acquisition d’un modeste patrimoine.*

*... Il importe que les lois favorisent l'esprit de propriété, le réveillent et le développent autant qu’il est possible dans les masses populaires... source de précieux avantages.*

*La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un immense abîme. D'une part, la toute-puissance dans l'opulence : une faction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et en fait affluer en elle toutes les sources; faction d'ailleurs qui tient dans les mains plus d'un ressort de l'administration publique. De l'autre, la faiblesse dans l'indigence; une multitude, l'âme ulcérée toujours prête au désordre. Eh ! bien que l'on stimule l'industrieuse activité du peuple par la perspective d'une participation à la propriété du sol et l'on verra se combler, peu à peu, l'abîme qui sépare l'opulence de la misère et s'opérer le rapprochement des deux classes, En outre, la terre produira toutes choses en plus grande abondance. Un troisième avantage sera l'arrêt dans le mouvement d'émigration. »*

(Léon XIII, Rerum Novarum, t. III, p. 56)

Arrêtons-nous un instant pour apprécier cette vue un peu simpliste des choses. Minimum de salaire ? Certes, le jeu même des lois économiques fixe celui-ci au prix d'entretien de la machine humaine. Il y a un degré d'exploitation au-dessous duquel le capitaliste ne peut pas descendre sans porter atteinte à son capital, à son matériel humain. Pour une machine donnée, il faut une certaine ration d'énergie quotidienne, un taux d'amortissement, un budget d'entretien. Ainsi de la machine humaine; ajoutons le coefficient nécessaire à sa propre reproduction, la marge convenable pour 1'existence de la famille ouvrière. Rien de plus. Aux revendications prolétariennes essentielles, qui ne se limitent pas au droit de ne point mourir de faim, mais qui s'élèvent à la part de richesse créée par le travailleur, et volée par le propriétaire des instruments de travail, l'Eglise reste sourde. Elle n’entend pas les clameurs des dépouillés, bien au contraire, elle tente de rendre supportable l'iniquité fondamentale de la société capitaliste. Aux mauvais patrons, qui compromettent leurs intérêts, jusqu’au point de faire crever de misère la bête à profit, elle rappelle sagement la mesure... pour une meilleure administration de leur matériel. Et sa science économique se borne à répéter le théorème de Ricardo, comme si le Capital, de Marx, n’était pas publié depuis 1867 !

Quant à cette candide assurance qui place la solution de l'antagonisme des classes dans l'épargne des travailleurs et leur accession à la petite propriété, on reconnaît là l'utopie de tous ceux qui rêvent à une amélioration progressive et sans secousse de notre société capitaliste : Léon XIII rejoint et devance même les programmes radicaux. La question reste cependant entière, après cette fantaisie comme avant. Car loin de pouvoir épargner, l'ouvrier voit diminuer en valeur relative le pouvoir d'achat de son salaire. Ses besoins d'ailleurs augmentent à mesure que s'élève le niveau de la civilisation. Et le jeu de la concurrence internationale l'oblige à défendre le taux de son salaire par rapport aux conditions inférieures dans lesquelles la production exploite la main-d’œuvre des travailleurs coloniaux ou des Asiatiques. En même temps, les trusts et cartels élèvent les prix de vente, prélèvent une dîme sur la consommation et renforcent le pouvoir énorme de la féodalité économique. Enfin, si la faculté de produire a été centuplée, ce n'est pas par le développement de la petite propriété, mais bien par la concentration des grandes entreprises. Même dans l'agriculture. Ce sont les pays neufs, Argentine, Canada, qui font les prix.

Or, on cite, au Canada, certaines exploitations data lesquelles le tracteur part, le matin, en ligne droite, et traîne ses charrues jusqu'à midi sans faire demi-tour ! Où sont dès lors les paysages bucoliques devant lesquels Léon XIII s'attendrissait complaisamment. Et cette abondance des produits dus, répétons-le, au développement capitaliste, à quoi aboutit-elle, en fait, à un redoublement de misère pour les producteurs ! Vingt millions de chômeurs en 1931 ! La machine à produire complètement bloquée... Elle ne pourra repartir qu’après avoir sacrifié des milliers et des milliers de misérables sur tout le globe...

Non ! la question sociale a une autre ampleur que les analyses superficielles du pape ne le laissent croire aux catholiques ! Et l'on est bien obligé de conclure : soit que l'Eglise veut, consciemment, pomper les ouvriers en les endormant par des espérances fallacieuses; soit qu'elle est décidément inférieure à la mission qu’elle se propose de remplir et incapable, par sa nature même, d'en soupçonner l'étendue.

D'autres thèses complémentaires vont nous permettre d'apprécier ce dilemme.

Par exemple, EN CAS DE GRÈVE, ce sont évidemment les *« meneurs »* qu'il faut frapper. La sainte colère de l’ Eglise appelle sur eux la répression en ces termes non équivoques :

*« En premier lieu, il faut que les lois publiques soient pour les propriétés privées une protection et une sauvegarde ; et ce qui importe par-dessus tout, au milieu de tant de cupidités en effervescence (!), c'est de contenir les masses dans le devoir; combien n'en compte-t-on pas qui, imbus de fausses doctrines et ambitieux de nouveautés, mettent tout en œuvre, pour exciter des tumultes et entraîner les autres à la violence ! Que l'autorité publique intervienne alors et que, mettant un frein aux excitations des meneurs, elle protège les mœurs des ouvriers contre les artifices de la corruption, et les légitimes propriétés contre le péril de la rapine. »*

(Léon XIII, Rerum Novarum, t. III, p. 50.)

Voici donc un arbitre qui ne dissimule pas sa préférence pour un certain genre de solution ! la conciliation et contre tout ce qui peut ressembler à la violence. (Comme si tout l'édifice social n'était pas construit sur la violence et comme si

l’Eglise elle-même - nous l'avons vu - n'avait maintes fois sanctionné de sa bénédiction la violence triomphante dont elle partageait les profits !)

C'est sous le masque de la charité que le Saint Père distribue aux patrons et aux ouvriers les conseils que voici :

*« Ce que nous demandons, c'est que, par un retour sincère aux principes chrétiens, on rétablisse et on consolide entre patrons et ouvriers, entre le captal et le travail, cette harmonie et celte union, qui sont l'unique sauvegarde de leurs intérêts réciproques et d'où dépendent à la fois le bien-être privé, la paix et la tranquillité publique. »* (Léon XIII Discours aux ouvriers français, 20 octobre 1889.)

*« Le pauvre et l'ouvrier doit fournir intégralement et fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité; il ne doit point léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne; ses revendications mêmes doivent être exemptes de violence et ne jamais revêtir la forme de sédition; il doit fuir les hommes pervers qui, dans des discours artificieux, lui suggèrent des espérances exagérées et lui font de grandes promesses, qui n'aboutissent qu'à de stériles regrets et à la ruine des fortunes.*

*Quant aux riches et aux patrons, ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave; il est juste qu'ils respectent en lui la dignité de l'homme relevée encore par celle du chrétien. Le travail du corps... loin d'être un sujet de honte, fait honneur à l'homme parce qu'il lui fournit un moyen de sustenter sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre et de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras. Le christianisme, en outre, prescrit qu'il soit tenu compte des intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. Aux maîtres il revient de veiller qu'il y soit donné pleine satisfaction ; que l'ouvrier ne soit point livré à la séduction et aux sollicitations corruptives ; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille ni les habitudes d'économie. »*

(Léon XIII, Rerum Novarum, t. III, p. 32.)

Si après ce *« tir de barrage »* le socialisme se montre effrontément dans les rapports entre le capital et le travail, comment expliquer la puissance des *« meneurs »* et de leurs *« sollicitations corruptives »*? Ce n'est pourtant pas par défaut de vigilance épiscopale

*« La pauvreté ne manque pas de dignité ! (Que) le riche doit être miséricordieux et généreux ; le pauvre content de son sort et de son travail, puisque ni l'un ni l'autre n'est né pour ces biens périssables et (que) celui-ci doit aller au ciel par sa patience, celui-là par sa libéralité»* (Léon XIII, Auspicato, t. 1er, p. 176).

*« La raison et la justice leur défendent (aux pauvres) de renverser l'ordre établi par la Providence de Dieu. Bien plus, le recours à la force et les tentatives par voie de sédition et de violence sont des moyens insensés qui aggravent, la plupart du temps, les maux pour la suppression desquels on les entreprend. Que les pauvres donc, S'ILS VEULENT ÊTRE SAGES, ne se fient pas aux promesses hommes de désordre, mais à l'exemple et au patronage du bienheureux joseph, et aussi à la maternelle charité de l'Eglise, qui prend chaque jour PLUS EN PLUS souci de leur sort. »* (Léon XIII, Quanquam pluries, t. II, p. 258.)

Bref : rien de nouveau sous le soleil: c'est la doctrine de la résignation que propose l'Eglise aux exploités, non seulement individuellement, mais collectivement.

*« Si la démocratie s'inspire aux enseignements de la raison éclairée par la foi; si, se tenant en garde contre de fallacieuses et subversives théories, elle accepte avec une religieuse résignation et comme un fait nécessaire la diversité des classes et des conditions; si, dans la recherche des solutions possibles aux multiples problèmes sociaux qui surgissent journellement, elle ne perd pas un instant de vue les règles de la charité surhumaine que Jésus Christ déclara être la note caractéristique des siens, si, en un mot, la démocratie veut être chrétienne, elle donnera à votre patrie un avenir de paix, de prospérité et de bonheur. Si, au contraire, elle s'abandonne à la révolution et au socialisme; si trompée par de folles illusions, elle se livre à des revendications destructives des lois fondamentales sur lesquelles repose tout l'ordre civil, l'effet immédiat sera, pour la classe ouvrière elle-même, la servitude, la misère et la ruine. »* (Léon XIII, Discours aux ouvriers français, t. V, p. 282.)

Cependant, le socialisme, mouvement idéologique du prolétariat, développe au sein des masses ouvrières le sens de l'organisation. Il faut donc combattre, autant que possible sur le même terrain, les progrès du redoutable adversaire. De là, la politique du *« christianisme social »*, qui est loin d'avoir épuisé toutes ses vertus en tant qu'obstacle à l'émancipation ouvrière.

Les corporations (celles-là même que le régime fasciste a rendu obligatoires) *« offrent de précieuses ressources pour combattre avec succès et pour écraser la puissance des sectes... Ceux qui n'échappent à la misère qu'au prix du labeur de leurs mains.., sont aussi les plus exposés à être trompés pat les séductions et les ruses des apôtres du mensonge. Il faut donc leur venir en aide, avec une grande habileté et leur ouvrir les rangs d'associations honnêtes pour les empêcher d'être enrôlés par les mauvais. »*

(Léon XIII, Humanum Cemus, t. 1er, p. 272).

Parmi les œuvres propres à « soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes », il faut citer :

*« Les sociétés de secours mutuels, les institutions diverses qui ont pour but de secourir les ouvriers ainsi que leurs veuves et leurs orphelins en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités ;*

*Les patronages, qui exercent une protection bienfaisante sur les enfants des deux sexes, sur les adolescents et sur les hommes faits ;*

*Les corporations ouvrières qui, en soi, embrassent à peu près toutes les œuvres.*

*C'est avec plaisir que nous voyons se former partout des sociétés de ce genre, soit composées des seuls ouvriers, ou mixtes, réunissant à la fois des ouvriers et des patrons. »*

(Léon XIII, Rerum novarum; t. III, p. 58).

Mais entendons nous ! que ces corporations n'aient pas pour objet exclusif les revendications matérielles !

*« Il est bien évident qu'il faut viser avant tout, à l'objet principal qui est le perfectionnement moral et religieux ; c'est surtout cette fin qui doit régler toute l'économie des sociétés. »*

(Léon XIII, Rerum novarum, t. III, p. 64).

Et pour plus de sûreté on devra veiller aux points suivants :

*« 1 ° Les règlements, programmes, manuels et autres documents auront une rédaction et un esprit nettement chrétiens ;*

*2e - Les bannières et autres insignes n'auront rien de commun avec les insignes d'origine socialiste ;*

*3e - Les statuts et règlements seront préalablement examinés et approuvés par l'Ordinaire.*

*Enfin : que les laïques catholiques ne précèdent pas mais suivent leurs pasteurs. »*

(Instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques, t. VI, p. 265).

Toutes les œuvres, toute la propagande, toute l’action sociale et éducative de l'Eglise, en dépit de ses formes diverses appropriées aux circonstances s'inspirent de la même philosophie de la peur, des mêmes sentiments de discipline extérieure, de la même morale avec sanctions éternelles que nous avons vu s’exprimer au cours des discussions sur les lois laïques :

*« Si l'on supprime la sanction divine du bien et du mal, les lois perdent totalement l'autorité qui en est le principe, et la justice s'écroule. Or ce sont là les deux liens les plus solides et les plus nécessaires de la société civile. De même, si l'on supprime l'espérance et l'attente des biens immortels, l'homme se tournera avec avidité vers les jouissances mortelles, et chacun travaillera, selon sa forces, pour se les attirer le plus possible. De là les rivalités, l'envie, la haine; de là les plus noirs projets, la prétention de renverser tout pouvoir et des plans insensés de ruine générale. Ni paix à l'extérieur ni sécurité à l'intérieur : c'est le bouleversement de la vie sociale par tous les crimes. »* (Léon XIII, Tanctsi futura propicientibus, t. VI, p. 166).

**Notes :**

(1MP) Léon XIII, Quod apostolici, t. I, p. 36.

(2MP) Pie X, Motu proprio, t. I. p. 109.

(3 et 4MP) Pie X. Motu proprio, t. I, p. 109.